



Bienvenue dans les mises à jour d'AGRINFO numéro 54. Les dernières modifications apportées à la législation européenne concernent notamment l'augmentation des limites maximales de résidus (LMR) pour un certain nombre de pesticides, qui affectent les importations de melons, pastèques, mûres, framboises, pois et haricots secs, radis, roquette et certaines racines et tubercules. Les nouvelles autorisations, renouvellements et prolongations d'autorisations de pesticides dans l'UE sont également abordés.

Nous mettons en lumière les nouvelles législations en cours d'élaboration, pour lesquelles il est encore possible de faire entendre votre avis. Cela inclut notamment la méthode proposée par l'UE pour calculer la teneur en plastique recyclé dans les bouteilles de boissons en plastique à usage unique.

Notre dernier aperçu des consultations européennes prévues dans les mois à venir vous permet de vous préparer en amont, en rassemblant les données ou éléments de preuve nécessaires pour étayer votre position.

Par ailleurs, consultez notre dernier rapport sur les cas de non-conformité à la législation alimentaire de l'UE et les fraudes agroalimentaires. Il est essentiel d'en informer rapidement les autorités, les producteurs et les entreprises exportatrices concernées, afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires et prévenir la réapparition de tels incidents.

Les mises à jour d'AGRINFO et le site web [AGRINFO](#) sont désormais également disponibles en portugais.

## NOUVEAUTÉS

### *Nouvelles réglementations ou politiques en cours d'élaboration*



#### **Matériaux en contact avec les denrées alimentaires**

L'UE propose une méthode de calcul de la teneur en plastique recyclé dans les bouteilles en plastique à usage unique – commentaires attendus pour le **19 août**

[Lire](#)



#### **Consultations prévues : futures possibilités de commentaires**

Aperçu des politiques et réglementations de l'UE en cours d'élaboration pour lesquelles les pays non membres de l'UE peuvent donner leur avis : **mi-2025**

[Lire](#)



#### **Indications géographiques**

Registre de l'UE des AOP et IGP pour les produits non européens à ce jour en 2025 :

- [Demandes](#)
- [Mises à jour](#)

## Nouvelles réglementations entrant en vigueur et dates d'application



### LMR pour les pesticides

L'UE augmente les limites maximales de résidus à compter du **23 juillet 2025** pour :

- [l'azoxystrobine](#) sur les melons et les pastèques
- [l'hexythiazox](#) sur les mûres et les framboises
- [l'isoxaben](#) sur les haricots secs et les pois
- [propamocarbe](#) sur les radis et la roquette
- [la téfluthrine](#) sur certaines racines et tubercules



### Plantes à haut risque

Conditions d'importation plus strictes de l'UE pour les pommes de terre de consommation égyptiennes afin d'empêcher l'introduction de la pourriture brune de la pomme de terre. Applicable à **partir du 23 juillet 2025**

[Lire](#)



### Tarifs et quotas

L'UE rétablit les contingents tarifaires pour les produits agroalimentaires en provenance d'Ukraine. Applicable **du 6 juin au 31 décembre 2025**

[Lire](#)



### Biotechnologies

L'UE autorise trois variétés de soja génétiquement modifié : MON 87705, MON 87708 et MON 89788. Applicable **jusqu'au 6 juillet 2025**.

[Lire](#)



### Aliments nouveaux/traditionnels

L'UE autorise la vente de noix de baru (*Dipteryx alata*) grillées. Applicable à **partir du 21 juillet 2025**.

[Lire](#)



### Pesticides

Autorisations, renouvellements et prolongations des pesticides dans l'UE jusqu'à présent en 2025

[Lire](#)

## Rapports sur les cas de non-conformité



### Contrôles officiels

Dernier aperçu de l'UE sur les denrées alimentaires non conformes à la législation européenne

[Lire](#)

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeurs agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse [agrinfo.eu/fr](http://agrinfo.eu/fr), où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Si vous avez besoin de plus d'informations, les acteurs de la chaîne agro-alimentaire, bénéficiaires du programme, peuvent nous contacter via le service [Posez une question](#) à AGRINFO (disponible pour les abonnés travaillant pour les autorités publiques, les associations sectorielles ou les organisations d'agriculteurs dans les [pays cibles](#) d'AGRINFO).



*Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.*

*AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.*

**> [S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO](#) <**